

## Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière

## Permis de conduire et Sécurité Routière

46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 26 juin 2020

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur

Référence: SG/08/20

Objet: PLF 2021, effectifs IPCSR et DPCSR

Monsieur le Ministre,

Par instruction du 23 juin 2020 aux préfets, vous affirmez que l'accès des candidats à l'examen du permis de conduire constitue une priorité du Gouvernement. Soucieuse de l'efficacité du service public, mon organisation syndicale, majoritaire dans son secteur, a toujours partagé cet avis.

Vous ajoutez qu'une offre insuffisante de places se traduirait à brève échéance par une file d'attente et par des délais inacceptables pour les usagers, ce qui, incidemment, signifie qu'aujourd'hui la situation n'est pas aussi alarmante que se plaisent à le relayer certains médias.

Le rappel de retraités, la programmation d'examens supplémentaires, payés sous forme de vacations qui de notre point de vue nécessiteraient revalorisation afin d'accroître le vivier d'agents volontaires, sont présentés comme des pistes susceptibles d'améliorer l'accès au dispositif. Pour le SNICA-FO, la péréquation nationale et régionale ne doit pas être négligée. Compte tenu de l'acuité variable des difficultés relevées en fonction des départements, ce système permettrait, en déplaçant des personnels en provenance de secteurs qui ne connaissent pas de ralentissement de leur activité, de fluidifier le passage de l'examen sur tout le territoire.

Pour autant, la solution la plus efficace et durable consiste en un recrutement suffisant d'IPCSR et de DPCSR, tel que nous le revendiquons depuis des années.

Outre la nécessaire production de places d'examen pour l'ensemble des catégories, il s'agit également de déployer l'intégralité des missions prévues par le statut de ces agents.

Sur ce chapitre, les travaux fournis depuis six ans par notre organisation syndicale ont commencé à porter leurs fruits, mais dans des proportions notoirement insuffisantes. En effet, force est de constater que la mise en œuvre des missions de contrôles au sein des établissements d'enseignement de la conduite et des opérateurs agréés pour l'épreuve théorique générale, reste marginale. Il en résulte des dérives intolérables et persistantes, en particulier pour ces derniers. De même, l'intervention des IPCSR dans le dispositif de labellisation des auto-écoles impose les effectifs correspondants.



Au sujet des postes de sécurité routière ayant fait l'objet d'un décroisement avec le MTES, le SNICA-FO continue d'affirmer que les IPCSR et DPCSR ont toute vocation à les pourvoir au regard de leurs compétences spécifiques. Nous continuons cependant de revendiquer en parallèle leur stricte compensation par des ETP d'examinateurs du permis de conduire fonctionnaires.

Les effectifs de DPCSR doivent également faire l'objet d'une attention soutenue dans la mesure où les tâches qui leur sont désormais imposées nécessitent un renforcement des équipes. L'efficacité du service public en départements impose de notre point de vue cette approche de recrutement de la part de notre ministère. Il s'avère par ailleurs que la réduction des effectifs subie ces dernières années au sein de la DSR pénalise l'organisation de l'administration centrale ainsi que la coordination et l'information des services déconcentrés. Cette situation devenue structurelle se révèle préjudiciable dans un domaine qui nécessite de constantes évolutions. Par conséquent, le SNICA-FO revendique qu'une attention particulière soit accordée à la Sous-direction ERPC afin qu'elle dispose du nombre adéquat de personnels.

Le projet de loi de finances 2021 sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale cet automne, après adoption en conseil des ministres.

Nous avons bien noté qu'il s'agit pour chaque ministère de fournir des efforts d'économies supplémentaires, l'objectif affiché par le Gouvernement ces dernières années consistant à réduire de trois points la part de la dépense publique dans la richesse nationale d'ici la fin du quinquennat.

Pour autant, le ministère de l'Intérieur, qui réaffirme notamment que la sécurité routière et l'examen du permis de conduire constituent des enjeux majeurs pour les usagers, se doit d'accorder les moyens humains indispensables pour que le service public fonctionne de façon optimale.

Ainsi, l'annonce de mesures budgétaires fortes en faveur de notre secteur serait de nature à rassurer et apaiser l'ensemble des acteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. En conséquence, mon organisation syndicale compte sur votre capacité de persuasion et sur votre attachement à la sécurité de nos concitoyens et au service public pour défendre le principe d'un recrutement significatif d'IPCSR et de DPCSR en 2021.

Je reste à votre disposition pour toute précision que vous souhaiteriez.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Laurent DEVILLE Secrétaire général

Copie : Monsieur Christophe Mirmand, secrétaire général du ministère de l'intérieur Monsieur David Julliard, adjoint au DISR